

Échos des médias

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **27 (1990)**

Heft 994

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le cancer utile

(pi) La une de 24 Heures du jeudi 3 mai était consacrée aux difficultés des pays producteurs de tabac causées par la lutte contre le tabagisme. Rien ne manque: amorce du texte imprimé dans les pages intérieures, éditorial, dessin de Burki représentant un paysan exotique qui fait l'aumône avec un immense cendrier. Le tout apparaît comme une mise en question des programmes de l'Organisation mondiale de la santé.

Le problème est réel et méritait d'être soulevé. De nombreux pays du tiers monde tirent en effet une part importante de leur revenu de l'exportation de l'herbe à Nicot. Mais condamnent-ils les programmes de lutte contre la consommation de drogue sous prétexte qu'ils posent des problèmes sérieux à la Colombie?

Au lieu de relater fidèlement la brochure de l'Association internationale des producteurs de tabac, le grand quotidien lausannois aurait pu effectuer une enquête plus critique. Quelles cultures de substitution sont possibles, quelle est la position des organisations de développement, quelles mesures complémentaires l'OMS et les pays engagés dans cette lutte entendent-ils prendre pour éviter de ruiner les pays producteurs?

Car enfin, nous n'allons pas faire disparaître du jour au lendemain le tabac des étalages de nos magasins. Et le temps nous permet d'imaginer des solutions négociées.

Il est certainement possible de coopérer avec le tiers monde sans risquer un cancer des poumons.

l'opération pouvant être répétée toutes les trois, cinq, trente minutes.

Dans une interview accordée au *Tages-Anzeiger*, Fridolin Luchsinger, le rédacteur en chef du *Blick*, admet que les résultats de l'opération ne constituent pas un sondage représentatif. Il a d'ailleurs fait interrompre l'opération jusqu'à évaluation des possibilités de manipulation. Mais s'ils ne sont pas représentatifs, à quoi peuvent-ils donc bien servir? Dans tous les cas, la rédaction devrait s'interdire d'en utiliser les résultats. ■

Le financement des partis par les entreprises

(ag) Le monde politique français est secoué, avec la théâtralité et l'hypocrisie qui lui est propre, par la loi d'amnistie, rendue opportune par les poursuites engagées contre les sociétés finançant par fausses factures les campagnes électorales.

Qu'en est-il en Suisse?

Le Pays vaudois (26 avril, 3 mai) publie une étude érudite de Danielle Yersin, professeur de droit fiscal, sur le statut fiscal des partis politiques, de leurs membres et sympathisants. L'analyse est rendue plus complexe en Suisse par la diversité des pratiques cantonales.

On peut résumer ainsi, en ce qui concerne les contributions versées aux partis.

Lorsqu'il s'agit de contribuables de condition dépendante (salariés le plus souvent), la doctrine considère que les versements aux partis politiques, à quelque titre que ce soit, sont des dépenses d'emploi du revenu non déductibles et non pas des frais d'acquisition de celui-ci. La jurisprudence le confirme; elle est restrictive dans presque tous les cantons, même pour les contributions dues obligatoirement par un mandataire.

En ce qui concerne les indépendants, la doctrine admet que les versements puissent avoir le caractère de frais justifiés par l'usage commercial.

La question est ouverte de savoir si la

déduction doit être plafonnée ou sans limite. Dix cantons admettent ces déductions.

Les personnes morales peuvent de même faire valoir les versements aux partis politiques comme frais généraux; quelques cantons le refusent, d'autres plafonnent le montant.

Discussion

Une telle pratique et une telle doctrine créent évidemment une inégalité de traitement entre salariés, indépendants et personnes morales. Mais de surcroît la justification par l'usage commercial est de nature à mettre en doute l'impartialité de l'autorité, d'autant plus que les versements ne font l'objet d'aucune publicité et d'aucune transparence.

Le problème de l'égalité de traitement entre les partis est également posé par cette pratique. Il est évident que les largesses vont d'abord à ceux qui détiennent le pouvoir ou à ceux dont l'action et la doctrine sont agréées par les milieux économiques.

Si l'on considère que la déduction fiscale correspond à une diminution de recettes budgétaires, c'est-à-dire à une subvention indirecte par l'Etat, on peut dire que les partis politiques sont de fait déjà subsidiés, mais dans l'opacité et dans l'inégalité. ■

ÉCHOS DES MÉDIAS

Cash a publié une comparaison des tarifs publicitaires des dix-neuf radios locales de Suisse alémanique. Les plus chères sont les deux radios zurichaises: 26 francs la seconde pour *Radio 24* et 23 francs pour *Radio Z*. Les meilleurs marchés sont *Matterhorn* (Zermatt): 3 francs et *Thurgau*: 6 francs. Mais pour les publicitaires, ce sont les possibilités de contacts qui comptent et les meilleurs marchés en chiffre absolu ne sont pas nécessaire-

ment les plus favorables en raison de leur audience réduite.

L'entreprise *Zollikofer*, qui publie le *St-Galler Tagblatt* et divers autres titres en Suisse orientale, avait acquis en 1985 un tiers des actions de l'entreprise de Romanshorn éditant le quotidien *Schweizerische Bodensee-Zeitung*. Elle vient d'acquiescer le deuxième tiers des actions et achètera le dernier tiers en 1992.

Ajoutons que les actions que la *Neue Zürcher Zeitung* envisage d'acquiescer de *Zollikofer* proviendront du portefeuille de l'industriel Stefan Schmidheiny.